

Dominique Brulhart

Chemin Saint-Martin 3
1723 Marly

Marly, le 13 septembre 2024

SeCa

Rte des Chanoines 17
1700 Fribourg

Concerne : remarques sur le plan sectoriel d'exploitation des matériaux, canton de FR

Madame, Monsieur,

L'Etat donne la possibilité à la population de s'exprimer dans un délai de 3 mois environ, l'indication a été donnée lors de la séance sur le projet du nouveau plan sectoriel d'exploitation des matériaux du canton de Fribourg, le 4 juillet 2024 à Ecuvillens. Je désire vous faire part des remarques suivantes :

« Une révision qui s'inscrit dans une démarche de développement durable »: n'est-ce pas un slogan qui tend à plaire mais qui dévoile de nombreuses failles. La volonté de réduire la quantité d'extraction de gravier n'est pas manifeste au niveau de la politique fribourgeoise. C'est pourtant un bien **non renouvelable**; la détérioration de notre patrimoine géologique, environnemental, au nom du développement durable : c'est là un grave problème qui est minimisé voire occulté par les lobbys fribourgeois de la construction. On ne parle plus de l'utilisation du verre recyclé, de tuiles concassées et d'autres moyens qui pourraient aussi être pratiqués. La Suisse est un très petit pays, bien desservi par le rail, il est étonnant que cela ne soit pas relevé lors des séances de présentation du PSEM ; à l'heure actuelle avec les problèmes climatiques, de grandes quantités d'alluvions sont charriés par les cours d'eau des Alpes qu'il faut évacuer. Le canton de Fribourg doit varier les sources d'approvisionnement afin de sauvegarder une bonne partie de son territoire.

Cette noble matière première qu'est le gravier a un but essentiel de filtration des nappes phréatiques donc impératif à la qualité de notre eau potable. Aujourd'hui, cette dernière contient certains résidus chimiques qui n'arrivent plus à s'éliminer, la chaîne du cycle de l'eau est atteinte. Cela porte atteinte à la santé de la population. Avec l'extraction du gravier, le sous-sol est ainsi définitivement dénaturé. De plus, en réduisant l'espace cultivé, les zones agricoles exploitées sont immanquablement plus sollicitées en lisier et en différents produits phytosanitaires (engrais, pesticides, ...) avec une production moins importante. Avec cette exploitation industrielle, le sol fribourgeois va devenir ainsi dans un siècle ou deux un véritable emmental, remblayé par des matériaux difficilement contrôlables et moins filtrants. On ne parle pas non plus du lessivage des sols et de leurs conséquences. Il est prévu de ne pas dépasser 1 million de m³ par année, cela pousse à utiliser cette quantité et

cela pousse donc à la consommation. Même si les besoins ne sont pas là, la tentation d'exporter est alors très grande dans un but d'enrichissement à court terme ; d'ailleurs l'Etat indique qu'il peut difficilement contrôler cette question puisqu'il n'a pas de statistiques précises et qu'il fait confiance aux exploitants.

Il est ressorti durant les séances de présentation du plan sectoriel que des communes étaient intéressées sur le plan financier, cependant nous devons absolument penser à préserver notre patrimoine pour les générations futures alors que l'intention des promoteurs est une vision à court terme et l'Etat a un rôle à jouer dans cette prise de conscience de la valeur de ce bien. La présentation de ce plan sectoriel sur 25 ans ne tient pas compte de l'évolution grandissante de la prise de conscience générale sur le devoir de préserver le sol, la qualité de l'habitat, la santé des personnes, l'environnement ; les prises de décision sur la politique climatique, très médiatisée actuellement, en est un parfait exemple. Les décideurs d'aujourd'hui doivent prendre conscience de leurs responsabilités pour le futur malgré les grandes pressions de différents groupes.

Un autre grand problème qui réside est celui des **contrôles** : la tenue des engagements pris, le respect des conditions du permis, le respect de la loi, des règlements. J'aimerais citer un exemple : celui de l'exploitation de la gravière de la Léchire à Marly (1993 - ...). Les engagements n'ont pas été tenus malgré les strictes conditions d'exploiter requises : distances à la forêt et bosquet pas respectées, exploitation jusque dans la nappe phréatique avec pompage d'une quantité d'eau déjetée dans le versant vers la Sarine avec les conséquences néfastes que cela a sur les arbres et le sol dans ce site paysager classé, lancement de plusieurs nouvelles mises à l'enquête, grand dépassement de la durée d'exploitation, mouvements de plusieurs trax et camions militaires stationnés dans la gravière, etc. Il a fallu que le tribunal cantonal signale qu'avec une exploitation comme celle-là, il ne voyait pas comment on puisse ouvrir de nouvelles gravières.

Une gravière de Marly est signalée dans le plan sectoriel, elle est attenante à 2 zones alluviales classées d'importance nationale (objet 60 et 62). Il est primordial de préserver cette zone-tampon. Cette gravière doit être retirée du plan sectoriel, de même que celles projetées sur le sol marlynois, village très populeux ; l'impact des nuisances, des incidences serait très conséquent.

En conclusion, il est inconcevable au XXI^e siècle de penser de cette manière en gaspillant pareillement le sol et le sous-sol. C'est une lapidation des terres, sans mesure, pour une vision d'enrichissement à court terme. Le canton de Fribourg qui regorge de gravier laisse des plaies béantes dans ses merveilleux paysages sur plusieurs dizaines d'années et porte une atteinte définitive à notre sol, à notre sous-sol, à notre eau, notre faune, sans oublier les problèmes humains qui sont minimisés.

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

